

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} Février 2007**

Nombre de conseillers	27
En exercice	27
Présents	19
Procurations	0
Absents	8
Votants	19
Convoqués le 26/01/2007	
Affiché le 08/02/2007	

*L'an deux mille sept et le premier février à 21 H
le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Mr Guy HELLE,
maire.*

*Etaient présents : Mrs HELLE, BROS, CONTRERAS, Mmes SENAT, BOUFFARTIGUE, Mrs
CLAUDE, COT, Mmes LIBERATI, MARCHET, Mrs FOURNIE, ORMIERES, Mmes
LEVASSEUR, GRANDET, LAUTRE, Mrs VIGNES, TURREL, Mme DELETTRE, FAUP, Mr
BENAC.*

Absents excusés : Mr MAURY, Mlle TEMPESTA, Mme LIBRET-LAUTARD, Mr TEBANI.

Absents : Mrs LACOMBE, SEGALA, Mlle CAMBUS, Mr BARRAU.

ORDRE DU JOUR

1. Election du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose la candidature de Mr Gérard FOURNIE.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

2. Approbation du compte rendu de la séance du 18/01/2007.

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès verbal.

Votant : 19 - Pour : 19 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité
--

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2007 (documents joints).

Monsieur le Maire rappelle que la tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants.

Monsieur Cot fait état du 1^{er} document intitulé « Débat d'orientations budgétaires » et qui retrace l'historique des 6 derniers budgets ; les chiffres étant accompagnés de commentaires

explicitent bien les diverses différences. En dernière partie, on retrouve les demandes des commissions qui ont travaillé dans le cadre de la préparation du budget primitif 2007.

Mme Levasseur, après avoir souligné l'intérêt de ce document réalisé par la Directrice Générale des Services, fait remarquer que les dotations allouées par l'Etat stagnent.

Monsieur le Maire indique que chaque année les dotations sont amputées ou rognées et qu'elles n'évoluent pas à hauteur de l'inflation. De plus il explique que dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle, les entreprises bénéficient d'un plafonnement réel de leur cotisation de TP à 3.5 % de leur valeur ajoutée. Le coût de cette réforme sera absorbé par l'Etat et les collectivités locales ; pour celles-ci, il s'agira de verser un ticket modérateur (7000 € pour Carbonne).

Monsieur Cot rappelle que ce budget est construit selon le principe de sincérité qui implique une évaluation correcte des charges et des produits et notamment des charges de personnel.

Monsieur Turrel ajoute que c'est aussi parce que le travail des commissions est précis que l'évaluation des dépenses et notamment celles du personnel sont plus justes.

Monsieur Cot ajoute que les taux d'imposition varieront selon le calcul suivant ; le poids de la crèche dans le budget de fonctionnement était de 4.2 %, aussi les taux d'imposition baisseront d'autant. Toutefois les taux seront réévalués de 1.8 % pour tenir compte de l'inflation et de 1% pour provisionner en vue des investissements à réaliser. Mr Cot donne les nouveaux taux d'imposition communaux : 8.21 % pour la taxe d'habitation, 16.30 % pour le foncier bâti, 75.51 % pour le foncier non bâti et 20.57 % pour la taxe professionnelle soit une baisse des taux de 1.4%. Mme Delettre s'étonne de ne pas voir l'incidence du transfert du personnel de la crèche dans le budget du personnel.

Mr Cot répond qu'il s'agit d'un budget annexe.

Mr Vignes confirme la nécessité de répercuter la baisse des charges liées au transfert de la crèche aux taux d'imposition des taxes locales.

Monsieur le Maire préconise la crédibilité vis-à-vis du contribuable et signale que les taux d'imposition intercommunaux augmenteront en toute logique.

Mr Cot propose de bâtir le budget de fonctionnement avec une augmentation de 5 % y compris pour le budget du personnel soit un total d'environ 4 456 000 €. Le budget annexe du Logis va dégager 731 984 € ; proposition est faite de l'affecter à la section d'investissement pour financer l'achat de terrain ou d'équipements.

En ce qui concerne les subventions versées aux associations, l'Office de Tourisme verra sa subvention fortement valorisée afin de financer le paiement d'un loyer.

Mme Marchet, présidente de l'Office de Tourisme, explique que cette subvention nous permettra d'obtenir une subvention du Conseil Général un peu plus importante.

Mr Cot précise que la participation versée au GIP se trouve désormais sur un autre compte (65738). Pour les écoles la subvention versée varie suivant les années (nombre d'élèves). Ciné Carbonne bénéficiera d'une subvention liée à l'organisation d'un festival.

Mme Grandet s'interroge sur les raisons de la baisse de la subvention du centre de dialyse.

Mme Sénat répond que leurs comptes font apparaître une situation financière saine et que les dialysés ne sont pas tous de Carbonne.

Mr Bros rétorque qu'il s'agit d'un service immense rendu aux Carbonnais et qu'il faut maintenir ce centre de surcroît public ; Mr Bros se positionne en faveur du maintien de la subvention.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'un plus pour Carbonne.

Mr Cot précise qu'il y a 4 Carbonnais sur 6 bénéficiaires du service.

Mme Levasseur ajoute que c'est un plus pour Carbonne même s'il n'y avait qu'un Carbonnais.

Mme Lautré demande des explications sur l'augmentation de la subvention de l'hôpital de jour.

Mr Bros répond qu'il y a 8 lits de plus.

Monsieur Turrel souhaite que ces aides marquent notre volonté de soutenir le secteur social. Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention accordée au centre de dialyse ; cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme Delettre s'interroge sur l'augmentation de la subvention à la MJC ; est-ce lié à l'augmentation de fréquentation ou à l'augmentation de population.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de financer les actions réalisées et notamment la fête de la musique ; de plus il s'avère que la MJC finance la plupart de ses actions par le biais du contrat Temps Libre versé à la commune.

Suite à l'interrogation de Mme Libérati, Mr Cot précise que la subvention du COC est augmentée pour aider à l'organisation du cinquantenaire du COC, 40 ans du judo et à la voile pour acquérir des équipements aux normes de sécurité.

Monsieur Cot propose d'augmenter tous les tarifs municipaux de 2 %.

En ce qui concerne l'investissement, la somme à emprunter (2 000 000 €) permettra de financer le bâtiment de la DDE, de la trésorerie, du CTM et de la Régie des Transports. Mr Cot précise que le niveau d'endettement est convenable.

Monsieur Vignes rappelle qu'en contre partie, certaines de ces opérations telles que la DDE, la Trésorerie, la Régie des Transports sont neutres car couvertes par un loyer.

Les conseillers municipaux insistent sur la nécessité de voir aboutir la réalisation des WC et du parcours santé au Bois de Castres.

Monsieur le Maire précise que le budget au niveau du personnel est dans la bonne norme ; il correspond à 46.6 % des dépenses de fonctionnement contre 50 % dans les communes de même strate. Monsieur le Maire félicite le travail des services techniques qui font de plus en plus de travaux en régie et notamment l'arrosage intégré et cela avec une exigence de qualité particulière.

Monsieur Cot ajoute que les comptes administratifs des budgets de la crèche et du Logis seront votés le 15 février.

En ce qui concerne le budget de l'eau, les tarifs seront augmentés de 2 % ; Monsieur le Maire précise que le SMDEA nous a informé de l'augmentation du tarif d'achat de l'eau.

Monsieur Cot précise que pour la 1^{ère} année nous allons créer une ligne d'autofinancement qui représentera environ 5 % du budget de fonctionnement.

Le budget des Pompes Funèbres sera réalisé sachant qu'un seul enterrement a été réalisé en 2006.

Monsieur Vignes insiste sur la nécessité de conserver ce service pour les carbonnais qui le souhaitent.

4. Enquête publique pour l'autorisation d'exploiter une carrière à Lafitte Vigordane et Salles sur Garonne.

Monsieur le Maire présente l'enquête publique ordonnée par arrêté préfectoral du 10/01/2007 sur la demande présentée par la société Denjean granulats en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, pendant 6 ans, une carrière de sables et de graviers, sur le territoire des communes de Lafitte-Vigordane, lieu dit « Milhat » et de Salles sur Garonne, lieu dit « les Hôpitaux ».

Le Maire informe le Conseil que l'exploitation sera réalisée à ciel ouvert. Les camions emprunteront la parallèle à l'autoroute A 64.

La remise en l'état se fera par remblayage pour obtenir un terrain agricole et en créant un plan d'eau d'une surface totale d'environ 6.25 ha, pour utilisation de lac d'agrément pour le propriétaire de la Tuilerie.

Cette enquête durera 31 jours à compter du 19/02/2007.

Monsieur le Maire ajoute que la superficie d'exploitation est de 17 ha 03 a et la production moyenne est de 800 000 tonnes par an.

Pendant la durée de l'enquête, un exemplaire du dossier sera déposé à la Mairie de Lafitte Vigordane, de Salles sur Garonne, de Carbonne, de Peyssies, de Rieux Volvestre, de Saint Elix et de Saint Julien.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de donner son avis sur la demande d'autorisation (article 8 du décret du 21/09/1977 pris pour l'application de la loi du 19/07/1976).

Votant : 19- Pour : 16- Contre : 0- Abstention : 3 (Levasseur, Delettre, Bénac celui-ci étant arrivé lors du point précédent)
Adopté à la majorité

5. Raccordement à la future station d'épuration.

Monsieur Contréras fait part au Conseil Municipal de l'état de la réflexion concernant l'éventuel raccordement de Marquefave à la future station d'épuration de Carbonne.

Monsieur Contréras rappelle que Marquefave avait déjà émis le souhait de se raccorder à notre station d'épuration actuelle ; à l'époque nous n'avions pas dit non mais nous attendions de mettre notre installation en conformité. Ensuite Marquefave a étudié la possibilité de faire sa propre station. Toutefois Marquefave a réitéré sa demande de raccordement à la future station d'épuration de Carbonne en se repiquant sur le poste de relèvement du collège. Nous avons rencontré le maire 2 fois à ce sujet et lui avons signalé que le délai de construction d'un tel ouvrage était de 4 années minimum. Marquefave projetait de réaliser une station d'épuration à roseaux de 1000 équivalents habitants mais doutait sur son fonctionnement à une si grande échelle. Aussi Marquefave souhaite que l'on étudie la possibilité de se raccorder à la future station d'épuration de Carbonne qui passerait alors environ à 12000 / 15000 équivalents habitants au lieu de 10 000.

Monsieur Contréras indique qu'il faut connaître la faisabilité de l'opération et souligne la nécessité de créer un SIVU pour la gestion de cette infrastructure.

Monsieur le Maire cite en exemple le cas de Noé -Longages et insiste sur la nécessité de faire des études préalables pour savoir si cette collaboration est rentable pour les 2 parties.

Monsieur Contréras ajoute que cette association nous permettra de bénéficier de davantage de subventions notamment avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Monsieur le Maire précise que Marquefave a délibéré à l'unanimité pour le raccordement à Carbonne.

Monsieur Turrel pense que c'est une bonne idée sous réserve des analyses techniques ; tout ce qui pousse à la solidarité et au regroupement est une bonne chose.

6. Usine hydroélectrique

Monsieur Le Maire rappelle que la transaction proposée à la SNC Delbreil Bergès ayant échoué (Conseil Municipal du 19/01/2006), la Cour administrative d'appel a jugé l'affaire le 9/01/2007.

Monsieur le maire indique que nous ne sommes pas encore en possession du délibéré de la Cour administrative d'appel quant à l'affaire citée en référence.

Monsieur le Maire indique que nous avons désormais l'arrêté préfectoral portant règlement d'eau pour l'exploitation de l'usine hydroélectrique. Il ajoute que Mr Marty d'Hydro M nous a fait part

de ses observations à savoir que compte tenu des normes en vigueur, de la responsabilité qui nous incombe et de l'état de l'usine la vente serait la meilleure solution.

Monsieur le Maire propose de faire venir Mr MARTY lors d'une séance spéciale du Conseil Municipal afin qu'il nous donne son opinion.

Monsieur le Maire ajoute que le coût de la remise en état de l'usine est très important.

Monsieur Contréras fait l'état des travaux en cours :

- Travaux place de la République- rue Lucien Cassagne- rue du Préau.

Le pluvial sera terminé fin février ; le SDEHG a commencé les travaux d'éclairage ; les trottoirs suivront.

- Giratoire de la Dourdouille :

Les travaux ont démarré hier. Le chemin de la Dourdouille est barré sauf riverains.

- Bassin de rétention :

Le Conseil Municipal devra délibérer pour passer un avenant car la maîtrise d'œuvre a omis 2 postes relativement lourds et notamment le raccordement du bassin aux canalisations existantes...

Séance levée à 22h45

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Guy HELLE

Gérard FOURNIE